## 5

## DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle des Peupliers de la commune de Lanobre, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents: Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Martine MONCOURIER, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Brigitte CLAUDEL, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Marie-Pierre BABUT (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clothilde JUILLARD, Céline BOSSARD (Ydes).

Ont donné pouvoir: Patrick BORNET (Champagnac) à Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Daniel CHEVALEYRE (Champs sur Tarentaine – Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs sur Tarentaine – Marchal), Bernard BOUVELOT (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes), Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes) à Clotilde JUILLARD (Ydes).

Secrétaire de séance : Brigitte CAUDEL

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants: 32

Date de la convocation : 24 juin 2022

## 20220630007DE

## MARCHE PRESTATION NETTOYAGE DES LOCAUX : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE

Dans le cadre du nettoyage des bâtiments communautaires, une mise en concurrence via un marché public a été lancée.

Il s'agit pour le Conseil d'autoriser M. le Président à signer le marché après avis de la CAO.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit marché après avis de la CAO
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 30 juin 2022

Délibération rendue exécutoire Transmise à la Préfecture le みんぱんし Affichée ou notifiée le のいみんでん

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE

Pour extrait certifié conforme, Le Président

Marc MAISONNEUVE



a présente delibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à ompter de sa publication peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à ompter de sa publication et de la compte del compte de la compte del la compte de la compte de la compte de la com

Date de réception de l'AR: 07/07/2022 015-241501055-20220630-20220630007DE-DE